
MISC.
10.5.6
6
R. BIBLIOTECA NAZ. CENTRALE DI FIR.

Pour ajouter à la seconde Partie des Reflexions sur la Religion, qui est la Réponse aux Objections d'Angleterre & de Hollande.

LES CHIMERES DE M. JURIEU.

RE'PONSE GENERALE

A SES LETTRES PASTORALES DE LA SECONDE ANNE'E contre le Livre des Reflexions,

ET EXAMEN ABREGE' DE SES PROPHETIES.

SECTION I.

Pourquoy & de quelle maniere on a crû devoir répondre à M. Jurieu. Sept Chimeres qu'il a opposées au Traité de l'Examen.

I. IL EST PERMIS AUX CLAZOMENIENS D'ESTRE SANS PUDEUR. Ce fut un sage decret de la ville d'Athenes contre l'insolence de quelques Etrangers, que les loix de l'hospitalité ne permettoient pas qu'on chastiast selon leur merite. Nous avons à observer des loix bien plus venerables, qui sont celles de la charité Chrestienne. Quand M. Jurieu traite si souvent tous les Peres [a] de l'Eglise, & les plus celebres mesme, d'ignorans, de peu habiles, de personnes sans bonne foy, sans jugement, & quelquefois de visionnaires, qu'un esprit trompeur a abusez: Quand il répand son fiel & son venin sur nos temps, contre tout ce que la verité peut avoir aujourd'huy ou de protecteurs ou de défenseurs les plus illustres, sans respect ni de rang, ni de merite: Quand il descend, jusques à nous honorer aussi de son mépris: Quand à chaque page de ses Lettres Pastorales de la seconde année il nous reproche l'ignorance, la mauvaise foy, les fausses citations, sans en apporter la moindre petite preuve pour tous ceux qui sçauront lire, & qui ne l'en croiront pas: Il ne fait en tout cela que remplir son caractere, taschons à ne pas sortir du nostre. Dieu tout-puissant & tout bon, encore qu'il vous ait declaré la guerre, il ne nous appartient pas ni de prevenir vos terribles jugemens, ni de borner la multitude infinie de vos misericordes. Grace, Seigneur, grace, s'il se peut, pour tous, & pour luy, comme pour nous-mesmes. Ce Malade qui ne sçauroit estre gueri que par vous, n'en est pas moins miserable, ni moins digne de compassion. Si nous exposons aux yeux du Public les songes bizarres de sa fiévre continuë & maligne, chimere sur chimere, en sa clarté pretenduë des controverses, qui n'a pas besoin d'un grand examen, chimere sur chimere encore, ou plustost artifice sur artifice, & illusion sur illusion en la nouvelle clarté qu'il y veut ajoûter par l'Apocalypse: vous sçavez, Seigneur, que nous n'y venons qu'à regret, faites que la foiblesse humaine ne nous trompe pas nous-mesmes, & que nous n'ayons icy pour but (comme nous le pensons en effet devant vous) autre gloire que la vostre, autre interest que le salut de nos Freres qu'on veut abuser. Vous, nos tres-chers Freres, sçachez-nous gré de la violence que nous nous faisons en vostre faveur; & quand le secours du ciel, & celuy de vôtre propre raison, beaucoup plus que le nostre, vous auront fait remarquer avec nous une contradiction qui ne finit point entre VOSTRE GRAND DOCTEUR & VOSTRE GRAND DOCTEUR: jugez de bonne foy, s'il merite ce titre superbe que vos lettres luy donnent [a], & quel moyen il y a de le croire tout ensemble & de ne le croire pas.

II. LE Traité de l'Examen en general, où il n'estoit point parlé de M. Jurieu, l'a fasché, pourtant nous ne sçaurions en estre faschez. Dans ce Traité nous prouvions en substance que par le principe de nos Freres, il faut tout examiner: Que cét Examen est impossible aux uns, difficile & dangereux aux autres; inutile à tous pour avoir une certitude de Foy, s'ils n'établissent quelque infaillibilité qui fasse leur certitude: Qu'il ne suffit pas d'une infaillibilité de revelation, dont tous les Chrétiens conviennent en l'Ecriture Sainte: Qu'il faut une infaillibilité d'explication pour le sens de l'Ecriture Sainte, dont ils ne conviennent pas: Que cette infaillibilité ne peut estre que dans l'Eglise, ou dans chaque particulier: Que le particulier qui ne veut pas la mettre dans l'Eglise, doit de necessité dire de deux choses l'une: ou bien, Je puis me tromper, c'est à dire, en autres termes, Je puis me damner sur les dogmes de la Foy que j'embrasse; ou bien, Je croy avec certitude, je ne puis me tromper ni me damner sur les dogmes de la Foy, c'est à dire, en autres termes, L'Eglise n'est pas infaillible, mais moy je suis infaillible. Ces petits raisonnemens (c'est ainsi qu'il plaist à M Jurieu de les appeller) avec tout leur détail & toute leur suite, que nous ne repetons pas, ont embarassé son grand raisonnement. On en jugera par tout ce qu'il y oppose en ses six premieres Lettres Pastorales de la seconde année, les seules que nous a-

a *Examen de l'Eucharistie pag. 30. Accomplissement des Propheties. Prem. part. chap. 12. pag. 203. Chap. 13. page 250. Chap. 11. 166. 167. 168. parlant de Saint Jerosme, S. Ambroise, S. Augustin.*

a *Lettres qu'on reçoit de quelques Refugiez & Refugiées, qui l'appellent ordinairement* Nostre Grand Docteur.

uons vûës en écrivant ceci, & où il declare qu'il finit sa refutation sur la necessité de l'examen. Voici ses reponses en abregé.

Premierement, nous ne sommes pas Professeurs comme luy, il ne nous appartient pas d'écrire sur ces matieres. Nous dirons ensuite pourquoy nous remarquons cette réponse.

Secondement, il est vray que les simples ont besoin de guide, mais ils n'ont pas besoin de guides infaillibles.

En troisiéme lieu, il y a un examen de discussion, & un examen d'attention. Le dernier suffit pour les simples, & ils en sont capables.

En quatriéme lieu, il établit une clarté que nous appellerons negative, pour la faire mieux entendre, c'est à dire, Il est clair que certains points contestez ne sont pas dans la parole de Dieu, comme il est clair qu'il n'y a rien dans une chambre vuide où l'on ne voit que les quatre murailles.

En cinquiéme lieu, il y ajoûte une nouvelle clarté que nous appellerons affirmative, pour la distinguer de l'autre. Lorsque cent écus, dit-il, sont bien rangez sur une table, un homme qui a l'habitude de compter, fait comprendre tres clairement à un autre qui n'a pas cette habitude, qu'il y a là cent écus ; ainsi le guide qui n'est pas infaillible, c'est à dire, le Professeur comme luy, quand il a bien rangé sa doctrine, fait comprendre facilement au simple qu'elle est claire & certaine.

Pour sixiéme réponse, il y a une voye de sentiment, qui fait que le simple connoist tres-clairement la verité.

En septiéme & dernier lieu, si vous l'importunez trop, il a un corps de reserve & une derniere ressource, la grace supplée à tous les defauts, soit de l'examen de discussion, soit de l'examen d'attention, soit de la voye de sentiment mesme.

SECTION II.

Premiere chimere, ou contradiction generale, qui regne dans tout l'Ouvrage.

Nous n'avons pas relevé pour nous-mêmes, mais contre M. Jurieu seulement, sa premiere réponse, qui est que nous ne sommes pas Professeurs comme luy, car nous sommes tres-contens de ne le pas estre. Il n'ignore pas, mais il veut ignorer, que durant sept années d'un grand & profond loisir, nous avons étudié ces matieres dans les originaux pour nous détromper nous-mesmes, plus qu'il ne les étudie aujourd'huy pour tromper les autres, ni que depuis tantost vingt autres années, nous confirmant chaque jour dans la verité, nous n'avons jamais perdu de vûë le dessein de la faire connoistre à nos Freres. Cependant nous ne sommes pas Professeurs, & nous écrivons ; cela luy tient fort au cœur, il ne le peut digerer, il y revient à toutes les pages. Puisque nous ne sommes pas Professeurs, nous n'avons jamais mis le nez dans les Livres que nous citons, c'est une quantité de Missionnaires & Sous-missionnaires qu'il nous donne liberalement pour nostre travail, qui nous fournissent de mauvais memoires, & qui nous trompent : reproches qui nous feroient quelque plaisir, si nous suivions le mouvement naturel ; car c'estoient presque les mesmes que faisoient tous les Ministres de village au Grand Cardinal du Perron, quand la force de ses raisons & son genie superieur les pressoient un peu trop. Mais aprés tout, puisque nous avons fasché M. Jurieu, & que nous l'avons troublé dans son *ressort* [a], comme il s'en plaint, c'est à dire, dans son Empire Theologique, il ne sçauroit trop se plaindre de nous ; & d'un autre costé, quand nous nous examinons à la rigueur, sans *parler en insensé aux insensez* [b], comme dit S. Paul, & que nous comparons seulement la grandeur de nostre sujet à la petitesse de nos forces, nous avoüons que nous ne pouvons trop mal penser de nostre dessein & de nous-mesmes. Acceptons donc par accommodement avec luy le parti qu'il nous offre, d'estre du nombre des ignorans & des simples. Mais en cette qualité ne se pourroit-il point faire que nous eussions trouvé quelque guide, infaillible, ou non, (car il n'importe selon la doctrine de M. Jurieu) qui nous eust pourtant bien guidez ? Ne pourrions-nous pas avoir lû l'Ecriture avec une *disposition tres-humble* [c], comme parle M. Jurieu, & avoir fait cét examen d'attention qui est si facile ? Ne pourroit-il pas enfin estre arrivé par hazard qu'on nous eût fait remarquer tres-clairement cent écus sur une table ; & qu'il nous fust aisé de les faire remarquer de la mesme sorte tres-clairement à nos Freres ? Car pour dire ce qu'on voit ainsi, il ne faut tout au plus que sçavoir parler. Et que deviendront alors tous les grands avantages qu'il pretend avoir sur nous & sur tout le reste des hommes ? Adieu son Doctorat. Adieu son Ressort & son Empire Theologique. Adieu sur tout ses grandes lumieres sur l'Apocalypse, meubles inutiles, & dont personne n'a plus besoin. Voudroit-il nous enseigner quelque autre chose que la verité ? A-t-il à nous donner un salut au delà du salut ? Or le salut, nous le tenons en nos mains par la voye des ignorans & des simples. La verité, nous l'avons facilement & clairement *rencontrée*, comme il parle, par cét examen d'attention, & il n'y a rien de si aisé que de dire à nos Freres comment nous l'avons *rencontrée*. Il faut qu'un Docteur ait l'esprit bien troublé de sa passion, quand il détruit par sa doctrine l'idole de sa vanité. Cependant c'est ce que fait M. Jurieu sans y penser. Il nie d'un costé ce qu'il assure de l'autre. Il y a, dit-il, une grande clarté dans les Controverses, où les plus simples n'ont pas besoin d'un grand examen. Il faut neanmoins une grande capacité telle qu'il se la donne à luy-mesme, pour leur faire voir cette grande clarté. Si l'un est vray, l'autre ne le peut estre ; ou la chose n'est pas claire, ou il ne faut pas tant de sçavoir pour

a *Lettre 6, pag. 46.* b *2. Cor. 11. 21.* c *Lettre 2. pag. 14.*

Venger

l'éclaircit. Voilà une premiere contradiction ou chimere generale qui regne dans tout son Ouvrage, & que nous avons crû ne devoir pas oublier.

SECTION III.

Seconde chimere. On a besoin de guide, mais non de guide infaillible. Troisiéme chimere. Examen d'attention & de discussion.

I. SA seconde chimere est encore plus facile à remarquer. Il le diroit luy-mesme comme » nous, s'il estoit hors de fievre. Vous ne m'entendez pas, nous dit-il. J'avoüe que les simples ont » besoin de guides, l'inconvenient seroit trop grand » à le nier. Messieurs de Roterdam donneroient » congé à leurs Professeurs. Je dis seulement qu'il » n'est pas besoin que ces guides soient infaillibles. [a] Disons la verité, il n'y a rien de moins raisonnable & de moins suivi. Car il est bien certain que si les simples veulent se tromper, ou veulent hazarder de se tromper, c'est à dire, de se damner sur les dogmes de la Foy, ils n'ont pas besoin de guides qui soient infaillibles Mais nostre Malade a oublié en un moment ce qu'on luy disoit & ce qu'il disoit luy-mesme : c'est que les simples cherchoient à ne se pouvoir tromper & damner sur les dogmes de la Religion, & vouloient une certitude de Foy qu'on ne peut avoir sans établir quelque infaillibilité. Cette infaillibilité est necessaire dans la revelation, on en convient ; qu'on nous dise pourquoy elle n'est pas necessaire dans l'explication, s'il est vray que l'erreur dans l'explication puisse damner comme l'erreur dans la revelation, qui est une verité & un principe, dont nous sommes tous d'accord.

II. Mais il y a, dit-il, pour troisiéme réponse ou chimere, un examen de discussion [b] qui n'appartient qu'aux Sçavans ; & un examen d'attention qui suffit aux simples : il faut démesler, si nous pouvons, ce qu'il veut dire, car les Professeurs qui luy ressemblent, ont quelquefois ce malheur, qu'ils pensent avoir trouvé une chose, quand ils n'ont trouvé qu'un mot. *Attention & discussion* selon M. Jurieu, c'est sans doute ce que nous avions appellé plus naturellement, un *Examen court & facile*, un *long & difficile Examen*, à moins qu'il ne veuille nous parler ici d'une attention de Quietiste, pour laquelle il suffit de penser à toute autre chose, & mesme de dormir en attendant les lumieres & la grace du ciel. Son *attention* donc, en parlant naturellement, sera toûjours une petite discussion qui consiste comme tout le raisonnement humain, à poser une verité claire & certaine, à l'appliquer à une autre verité claire & certaine, pour en tirer une troisiéme verité que l'on cherche, & dont on dispute; La discussion au contraire sera une multitude & une suite de ces attentions, ou petites discussions, qui aboutira à tirer de toutes ces consequences ou conclusions particulieres une consequence ou conclusion generale, il est impossible de l'entendre autrement. Cela ainsi posé, nous disons que M. Jurieu n'y pensoit pas, quand il nous a payez de cét examen d'attention & de discussion, parce que selon ses propres principes, les simples ne peuvent estre asseurez de trouver la verité, que par une longue suite & une grande multitude d'attentions, qui font une grande & tres-grande discussion. Nous allons le voir dans ses propres paroles, aprés que nous aurons dit en peu de mots en quelle occasion il a esté contraint de reconnoistre en plusieurs sortes cette mesme verité. Nous avions montré au Traité de l'Examen par des preuves invincibles, que la question sur l'Eucharistie, par exemple, dont Luther, Zuingle & Calvin & leurs successeurs n'avoient pû s'accorder depuis plus de cent ans, demandoit un long & difficile examen. Il n'a pas eu la force de le nier, mais il y trouve deux remedes. L'un est, qu'on peut croire constamment la verité de ces paroles, *Ceci est mon Corps*, & que le sens *demeure* [a] *indecis*, pourvû qu'on ne croye pas la transsubstantiation ; c'est à dire en un mot, ce que nous avions reproché à nos Freres dans la Relation Latine, qu'ils sçavent bien ce qu'ils ne veulent pas croire, mais non pas ce qu'ils croyent. Voilà donc selon M. Jurieu un article si obscur, & qui a besoin d'un si long examen, que mesme aprés plus de cent ans de discussion entre *les gens suscitez de Dieu pour rétablir l'état de l'Eglise*, on est contraint de le laisser indecis, & d'avoüer qu'on ne sçait où on en est. Son autre remede le fait encore tomber dans une contradiction plus formelle & plus visible, qui est celle que nous voulons principalement remarquer ici: *Quand cela seroit*, dit il, &c. *& que ce point si grand & si important, selon l'Auteur des Reflexions, n'auroit pas en luy assez de clarté pour n'avoir pas besoin d'examen, ce ne seroit toûjours qu'un point & une exception à nostre regle. Un seul point*, ajoûte-t-il, *ne fait pas une Religion. Le Papisme n'est pas comme l'Arianisme qui n'avoit qu'une heresie, il en a cent.* Arrestons nous là. Premierement il se trompe beaucoup, s'il croit qu'une exception à sa regle ne renverse pas sa regle. On dispute si nos Freres ont besoin d'examen. S'ils en ont besoin en un article, il est constant qu'ils en ont besoin ; & cela suffit pour fonder tout ce que nous avons voulu prouver de la necessité & de la difficulté ou de l'impossibilité de cét examen à l'égard des simples. On ne peut appliquer là le mot commun, que *l'exception confirme la regle* ; mais on y doit appliquer tres proprement & tres-naturellement, [b] *que qui peche en un seul article de la Loy, est coupable de tous.* Car il ne faut pas cent articles d'heresie pour se perdre, il n'en faut qu'un. Mais en second lieu, & c'est là que nous en voulions venir, s'il est vray selon M. Jurieu, que le Papisme a cent articles d'heresie : voilà selon luy cent attentions au moins pour rejetter ces cent arti-

a Lettre 3. pag. 22. b Lettre 2. pag. 13.

a Lettre 4. pag. 30. b Jac. 2. 10.

cles d'heresie, & nous avons vû que cent attentions font une discussion. Et si par malheur il arrive, comme il arrivera sans doute, que sur chacun de ces articles il y ait quatre ou cinq raisonnemens à faire d'un costé, & quatre ou cinq de l'autre, ou bien dix ou douze de chaque costé, voilà environ mille ou deux mille attentions, qui feront la discussion bien plus difficile & plus grande. Mais il ne faut que l'écouter luy-mesme en un autre endroit, car voici comment il y parle. [a] *Quand nous disons que l'Ecriture Sainte est facile, claire, & suffisamment intelligible pour les simples, nous prenons l'Ecriture dans son tout, & non dans quelques-unes de ses parties. si un endroit est obscur, l'autre luy donne jour.* Et un peu plus bas : *Nous ordonnons*, dit-il, *à nos simples de lire l'Ecriture entiere, & de comparer les parties les unes avec les autres, &c.* Ne comptons ici pour rien, qu'il exclut déja du salut & de la voye d'attention tous les simples qui ne sçavent pas lire, & qui sont en tres-grand nombre; mais pour les simples qui liront autant qu'il voudra, en conscience, n'est-ce qu'une petite attention, & non pas une grande discussion, que d'avoir toute l'Ecriture presente à l'esprit, d'en comparer toutes les parties ensemble pour les éclaircir l'une par l'autre sur chacun de ces cent articles ? & si c'est l'attention des simples, quelle est donc la discussion des Docteurs ?

SECTION IV.

Quatriéme chimere. La clarté negative de Monsieur Jurieu, où par occasion il est parlé de la Tradition en general, de la Tradition en particulier sur le Purgatoire, & sur l'Invocation des Saints.

I. MAIS nous voilà arrivez à sa clarté negative : car il nous voudra persuader peut-estre, que ces cent articles du Papisme, ou du moins une grande partie, se rejettent par une seule & simple attention. Ils ne sont pas dans la parole de Dieu, il n'y a rien de si clair. [b] *Quand un homme*, dit-il, *est dans une chambre, mais qu'il est ou caché derriere un rideau, ou déguisé sous un masque ; il faut de l'examen pour voir s'il y est, ou s'il n'y est pas : mais dans une chambre où il n'y a que quatre murailles, un grand vuide, & point d'homme, ni rien ayant figure humaine ; faut-il de l'examen pour voir si l'homme que l'on cherche est là-dedans, ou n'y est pas ?* Ici nous ne manquerons pas de convaincre encore nostre Professeur par luy mesme. Mais comme cette objection toute mauvaise qu'elle est, se trouve & regne depuis l'enfance dans le cœur de nos Freres, à qui il ne l'a pas enseignée, qu'on nous excuse si nous allons nous détourner un peu de nostre chemin, pour leur faire voir, au moins en passant & en abregé, par combien d'endroits on la pourroit détruire, quand M. Jurieu ne l'auroit pas fait luy mesme, comme nous le dirons à la fin. Premierement, nous l'avons assez détruite au Traité de l'Examen, en peu de mots, & par le seul exemple de Nestorius, qui se damnoit selon nos Freres, encore qu'il vist tres clairement que la Vierge n'avoit jamais esté appellée Mere de Dieu dans l'Ecriture. M. Jurieu a trouvé l'exemple juste & bien allegué. [a] *J'avouë*, dit-il, *que voilà un fait absolument dans le cas de nostre réponse.* Mais il a trouvé un tres bon expedient pour s'en tirer, qui est de se declarer Nestorien. *Nestorius*, dit-il, *avoit tort dans ses vuës, je l'avouë, & n'avoit point tort dans la chose, &c.* A cela il ajoûte beaucoup d'autres reflexions contre cette expression de *Mere de Dieu*, que Nestorius rejettoit. Ce n'est pas nôtre but ici d'en examiner la foiblesse & la vanité, mais il faudroit estre tout-à-fait étranger dans l'histoire de cette heresie, & dans toute celle de l'Eglise, pour douter un moment que si M. Jurieu se fust presenté au Concile d'Ephese avec ces beaux discours, on ne se fust écrié tout d'une voix, *Anathême à Nestorius, Anathême à Jurieu.* Et cependant ce Concile est un des quatre generaux que les siens ne reçoivent pas seulement, mais font profession de reverer.

Nous pourrions, en second lieu, dire à M. Jurieu sur sa noble comparaison : Vous nous parlez d'une chambre vuide, il est question d'un palais & d'une suite d'appartemens richement meublez. L'Architecte & le Maistre nous a dit, qu'il y avoit, pour parler comme vous, des rideaux [b] qu'il n'appartient pas à chaque particulier de tirer, & qui nous cachent bien des choses.

Nous pourrions enfin luy opposer en abregé, ce que nous esperons d'expliquer plus clairement & plus au long avec la grace de Dieu, au Traité de la Tradition : Que cette erreur douce & flateuse à l'amour propre, Tout est dans ce Livre, & chacun n'a besoin que de soy-mesme pour l'y trouver, est une des plus dangereuses erreurs qu'on puisse avoir : Qu'en tous les temps de l'Eglise la parole de Dieu a signifié non seulement la parole écrite, mais la parole annoncée aux peuples, & donnée de main en main, & d'une generation à l'autre : Que nos Freres auroient beau combattre cette doctrine de la Tradition, puisqu'ils ne peuvent eux-mesmes s'en passer aujourd'huy en choses essentielles & importantes : Que par leur propre confession, au temps où Nostre Seigneur vint au monde, *l'Enfer, le Paradis, le sein d'Abraham, la resurrection glorieuse, la regeneration, la vie eternelle*, dont les noms mesme ne se trouvent point dans l'Ancienne Loy, estoient des doctrines principales & des fondemens de la Religion connus de tout le peuple, sans qu'il en eust jamais esté clairement instruit que par la Tradition seule, [c] n'y ayant que le seul livre de Tobie (apocryphe pour nos Freres) où il soit par-

a *Lettre* 3. *pag.* 21. b *Lettre* 2. *pag.* 13.

a *Lettre* 4. *pag.* 27. b 2. *Pet.* 3. 16. 2. *Pet.* 1. 20.
c *Tob.* 2. 18. *Le passage n'est que dans la Version de S. Jerosme faite sur le Chaldeen. Il manque dans la Version des* 70. *dans le Syriaque, & dans l'Hebreu tel qu'on l'a.*

lé en propres termes d'une autre vie que celle-cy, & encore dans un passage que leur Version n'a pas, ni la plus-part des autres : Que Nostre Seigneur accomplissant toute justice, a suivi & observé la Tradition, l'a approuvée & autorisée dans l'institution de ses Sacremens : Que les Apostres marchant sur ses traces l'ont confirmée en mille manieres : Que jamais il n'a esté dit sous la Loy nouvelle, *Jusques ici la Tradition : A l'avenir. Vous écrirez tout* : Qu'au contraire, le commandement qu'ils ont reçu de leur Maistre, a esté, *Allez & preschez* [a] : Qu'il ne faut donc pas s'étonner si quelque partie de ce qui estoit en Tradition parmi les Juifs, est demeuré en Tradition parmi nous : car il n'y a rien de plus naturel & de plus raisonnable à penser sur plusieurs articles que toute l'Antiquité Chrestienne enseigne, & que les Juifs d'aujourd'huy enseignent encore. Nous prions icy nos Freres de quitter l'esprit de dispute, pour considerer paisiblement avec nous, ce que nous leur disons & ce qu'on leur dit de contraire. Il y a selon nous dans la Religion certains points de Tradition, marquez directement ou indirectement par l'Ecriture, mais que l'incredule qui ne donnera rien à l'explication & à la Tradition de l'Eglise, n'y trouvera pas. Ces points n'avoient pas besoin d'estre plus expressément enseignez, parce qu'ils aboutissoient tous à quelques pratiques saintes & pieuses de l'Eglise, qui ne permettoient pas qu'on en ignorast le principe. Ces points sont encore parmi nous, parce qu'ils estoient parmi le peuple de Dieu, & que la Loy nouvelle n'estant que la perfection & l'accomplissement de l'ancienne, en a retenu tous ce qu'elle n'en a point rejetté. Cette conformité ne se trouvera pas seulement en un de ces points de Tradition, mais en plusieurs, mais en tous. Et si Dieu veut qu'un jour quelque main meilleure que la nostre, recherche profondément & développe nettement toutes les parties de cette verité, il se formera de tant de faits particuliers une lumiere generale, à laquelle il sera mal-aisé de ne se pas rendre. On persuadera difficilement à un François qui sçait le Latin, que sa Langue vient de la Langue Arabique, parce qu'il se trouvera, par hazard ou autrement, des mots & des expressions, où l'une aura du rapport à l'autre. Toutes les expressions, tous les mots, & presque toutes les syllabes luy diront au contraire que le François n'est que du Latin, sur lequel les années & les siecles ont passé. Il en sera de mesme dans cette matiere des Traditions Chrestiennes, dont nos Freres veulent quelquefois chercher la source partout où elle n'est pas. Nous perdons beaucoup à ne traiter ce sujet qu'en passant & à demi. Faisons toutefois ce que la charité nous ordonne, & de la maniere dont l'occasion nous le permet. Ce sera toûjours quelque chose d'ouvrir le chemin à nos Freres sur deux articles principaux de la Tradition, celuy des Prieres pour les Morts, ou du Purgatoire, dont M. Jurieu a tant discouru, & celuy de l'Intercession des Saints, dont il se rencontre qu'un sçavant Anglois [a], Professeur à Cambrige, n'a fait qu'un seul & mesme jugement. Car en rapportant quelques Formulaires tirez de la Liturgie des Juifs : Quant à la Priere pour les Morts, « dit-il, quant à l'Intercession & aux merites des « Saints, le Judaïsme est un Papisme, ou le Papisme « un Judaïsme. Et en un autre endroit : Vous voyez, « humain Lecteur, qu'interieurement & au dedans « en cela les Juifs sont Papistes. Que veut dire ce « sçavant Homme, & que veulent dire quelques autres Protestans, qui ont presque tenu le mesme langage ? Entendent-ils que l'Eglise Chrestienne estant déja separée de la Synagogue, a pris quelque chose de la Synagogue, ou que la Synagogue au contraire a pris quelque chose de l'Eglise ? Qui les en croira ? Est-ce la coûtume en matiere de Religion, que les Partis separez, opposez, animez & aigris, prennent les heresies l'un de l'autre, au lieu de se les reprocher, de s'en accuser, d'en tirer avantage & d'en triompher ? S'ils entendent au contraire que la Synagogue est devenuë Eglise ; & les Juifs Chrestiens avec ces deux points de Tradition qui estoient parmi eux ; c'est ce que nous disons nous-mesmes. Aussi M. Jurieu sur le sujet du Purgatoire, a pris une autre route. Voicy, de son costé, le miracle qu'il nous veut persuader. Il est vray, à ce qu'il dit, qu'on a commencé de parler du Purgatoire dés l'an 238. (*Commencer* en sa Langue veut dire *achever*.) Ce n'est pas qu'il n'y eust alors plusieurs personnes qui avoient vû & entretenu les Apostres, & puisé dans cette source sacrée la certitude d'aller droit en Paradis avec toutes leurs souïllures & tous leurs crimes, pourveu qu'ils dissent seulement en mourant, J'en suis bien fâché. Mais qu'y feroit-on ? la foiblesse de l'homme est grande. Ils eurent la simplicité & la lascheté de se laisser arracher des mains, par je ne sçay qui, la plus douce de toutes les esperances & de toutes les certitudes, leur plus grand tresor, leur joye, leur gloire & leur couronne. Un imposteur nommé Hermas, qui avoit lû Platon, joüant divers personnages, composa luy seul le IV[me] Livre d'Esdras, les Vers Sibyllins, & le Livre du Pasteur. Il corrompit toute la terre *avec une merveilleuse rapidité* [b], & luy fit croire cette resverie philosophique. Qui pourra le penser avec M. Jurieu ? Est-ce ainsi que toute la terre se laisse seduire rapidement contre ses propres desirs, contre la persuasion interieure & secrette des passions humaines, contre le plus sensible interest de la chair & du sang. Vous n'avez pourtant qu'à choisir, nostres chers Freres, selon vos Docteurs, ou de ce prodige incroyable de M. Jurieu, ou de cét autre prodige du sçavant Anglois, que durant la guerre ouverte entre la Synagogue & l'Eglise, les Juifs se sont faits Papistes, & les Papistes Juifs.

a *Matth.* 16, 15.

a *Ligfoot in Erubhim, sive Miscellaneis*, cap. 39. & 40. b *Lettre* 3. pag. 20.

Voyez si vous ne trouverez pas en ce que nous vous disons une toute autre splendeur de la verité, comme parlent les Jurisconsultes. Sur les Prieres pour les Morts, que les Juifs pratiquent encore avec tant de soin, sur le Purgatoire, qu'ils croyent encore, les premiers Chrestiens ont retenu ce que personne n'avoit jamais blâmé ni condamné entre les Juifs, ce que la discipline publique de l'Eglise, ce que *les oblations pour les Morts*, dont parle le second Livre des Machabées [a] écrit constamment selon vous-mesmes avant le temps de N. S. [b] ce que le *Baptesme pour les Morts* [c], dont on ne trouve qu'un seul petit mot dans Saint Paul, ce que la Tradition en un mot, non pas particuliere & humaine, mais generale & divine, leur avoit enseigné. Instruits par cette Tradition, ils trouvoient le Purgatoire en tous les passages de l'Ecriture, où la pluspart des Peres l'ont trouvé, & où la clarté negative de M. Jurieu ne le trouve pas, qui n'auroit pas trouvé le Paradis ni l'Enfer dans toute l'ancienne Loy. Ils le trouvoient particulierement dans ces pechez qui ne seront *pardonnez ni en ce monde, ni en l'autre* [d], *dans cét Evangile* [e] *annoncé aux Morts, presché aux Esprits retenus en prison* & dans la *descente de N. S. aux Enfers*, marquée si expressément au Symbole des Apôtres, dans ce *feu qui examinera l'œuvre de chacun* [f], & dans ce mot de Nostre Seigneur, *Toute victime sera salée de feu* [g] : enigme que vous ne sçauriez expliquer dans vos principes, mais qui aura un sens tres-juste & tres beau, si vous l'entendez d'un feu qui purifie pour l'incorruption, semblable au sel, dont la Loy vouloit qu'on accompagnast tous les Sacrifices. La marque certaine que cette Tradition estoit generale & divine, & non pas particuliere & humaine, c'est la *rapidité* dont parle vostre Docteur. Cette doctrine a passé rapidement comme le Soleil, [g] comme l'Evangile, avec l'Evangile d'un bout du monde jusqu'à l'autre, sans qu'il y ait eu Climat ni Nation, Isle ni Terre ferme, coin ni recoin enfin, où quelqu'un se soit avisé de dire, Ce n'est pas ce que les Apostres & les Hommes Apostoliques nous ont enseigné. En quel lieu Hermas auroit-il pris le talent de persuader si facilement le genre humain. Hermas a sans doute écrit ce que croyoient tous les Chrestiens. S'il y a meslé quelque chose du sien, l'Eglise a fort bien sçû démesler & condamner ce qui n'estoit pas à elle, montrant par là mesme qu'elle n'avoit rien appris de luy. Que si Platon dans un de ses Dialogues, intitulé *Gorgias*, aprés avoir prouvé en vray Chrestien, sous le nom de Socrate, *Qu'il vaut mieux souffrir l'injustice, que de la faire ; Que le veritable mal n'est pas la peine, mais le peché ; Qu'on est plus heureux d'estre chastié de Dieu & des hommes pour ses fautes, que de ne l'estre pas ; Que le dernier de tous les maux est de descendre aux lieux invisibles qu'il appelle* ADES, *l'ame chargée de crimes.* Si, dis-je, en suite de toutes ces grandes lumieres il ajoûte une difference de peines aprés la mort, un lieu de delices pour les justes, qu'il appelle aussi *les bienheureux* ; un lieu de tourmens eternels pour ceux dont Dieu veut faire un exemple ; un lieu de chastiment & de correction pour ceux qu'il veut rendre heureux, & enveloppe de fables Payennes cette verité importante dont il s'estoit douté : Quelles sont les consequences justes & naturelles qu'il en faut tirer ? Direz-vous, nos tres-chers Freres, qu'il a inventé nostre Purgatoire ? Dites-donc aussi qu'il a inventé nostre Paradis & nostre Enfer, dont asseurément vous ne trouverez rien par écrit & dans les Livres que vous recevez pour Canoniques, jusqu'au temps de Nostre Seigneur, c'est-à-dire, environ quatre cens ans aprés les écrits de ce grand Homme. Mais pourquoy ne dirions-nous pas tous ensemble trois choses, sans comparaison plus vray-semblables ? La premiere, c'est que ces veritez celestes se presentent d'elles-mesmes à l'esprit, quand on a posé une fois le fondement d'une justice divine tres-exacte & tres-parfaite. La seconde, c'est que ce Philosophe dans ses longs voyages a pû avoir quelque connoissance de la Tradition des Juifs ; d'où vient qu'il rapporte toute cette narration des peines & des recompenses aprés la mort, comme ne l'ayant pas imaginée, mais *apprise*, & ajoûte qu'on la regardera, si l'on veut, comme une *fable*, comme un *conte de vieille*, mais qu'en son particulier il la regarde comme une verité. La troisiéme enfin, c'est que s'il n'a pas eu le secours de la Tradition, il s'est élevé au dessus du commun par la grandeur de son genie, comme il l'a fait en plusieurs autres rencontres, & dans ce Dialogue mesme : Comme toute l'Antiquité Chrestienne a crû qu'il avoit entrevû, un Verbe, ou une parole eternelle de Dieu : Comme elle a admiré l'idée qu'il s'estoit formée d'un Juste parfait, qui aprés avoir fait toute sorte de biens aux hommes, en seroit maltraité, seroit rejetté, condamné, lié, fouëtté, tourmenté, & *à la fin crucifié* : Comme son disciple Aristote, à qui toutefois personne n'en a fait honneur, en errant mesme a monstré une force d'esprit incomparable, & s'est approché quoi-qu'à tastons de tout ce qu'il y a de plus sublime dans la Foy. Car aprés s'estre laissé entraisner à l'opinion commune des Philosophes (qu'il appelle ancienne) que le monde estoit eternel, il conçoit que c'est pourtant la production d'un autre Estre intelligent & eternel. Et pour expliquer comment un Eternel en a fait un autre, il conçoit encore que cét Estre intelligent, qui est par sa nature & par son essence agissant & produisant, aussi-bien

a 2. *Macab.* 12. 43.
b *V. Chemnice, Daillé, & autres. M. Jurieu, Accompl. des Prophet.* 1. *part. ch.* 18. *Bien que ce Livre ne soit pas Canonique, il merite pourtant une grande consideration, & je ne doute nullement qu'il n'ait esté laissé à l'Eglise par une singuliere providence de Dieu pour, &c.* c 1. *Cor.* 15. 29. d *Matth.* 12. 32. d 1. *Petr.* 3. 19. 2. *Petr.* 4 6. e 1. *Cor.* 3. 13. f *Matth.* 9. 49. g *Psalm.* 8, 7. *Rom.* 10, 18.

qu'intelligent & qu'eternel, n'a jamais pû estre un seul instant sans agir & sans produire ; Verité divine en elle-mesme, que les Arriens n'ont jamais pû concevoir, encore qu'ils eussent lû dans l'Ecriture : *Au commencement estoit le Verbe*, &c. & qu'ils fussent aidez par la Tradition, c'est-à-dire, par l'explication constante & universelle de l'Eglise. Toutes les fausses Religions sont des copies de la veritable, mais imparfaites & mauvaises ; & l'erreur de nos Freres est grande, quand ils s'imaginent quelquefois que l'original a copié ses copies. Tous les écrits des Sages Payens ont quelques petits rayons des veritez divines, soit qu'elles fussent venuës indirectement jusqu'à eux par la Tradition, soit que leur bon esprit les eust découvertes & *rencontrées* : car c'est à leurs recherches pleines de hazard & d'incertitude qu'on peut appliquer proprement le mot favori de M. Jurieu.

Ajoûtons un mot des Saints, nous n'avons que les mesmes reflexions à y faire ; & le sçavant Anglois nous en a donné le sujet. S'il est vray selon luy qu'en cét article encore les Juifs sont Papistes, si Josephe [a], si Philon nous apprennent que de leur temps les Juifs n'estoient pas moins Papistes, & reconnoissoient les Patriarches pour Intercesseurs auprés de Dieu, si la harangue de Judas Macabée [b] à ses troupes, & l'assurance qu'il leur donne d'avoir vû en songe Onias & Jeremie qui intercedoient pour le peuple, & luy mettoient l'épée à la main, pour marque d'une victoire certaine ; si la Parabole mesme du mauvais Riche qui s'adresse à Abraham [c] du lieu des tourmens, semblent nous confirmer que c'estoit alors l'opinion & la pratique commune : En quelle source étrangere & éloignée irions-nous prendre cette Tradition generale qui a passé de mesme que l'autre par tout où l'Evangile a passé ? Les Chrestiens ont fait sans doute ce que personne n'avoit jamais desapprouvé parmi les Juifs, ce qu'ils avoient vû faire aux premiers Disciples, ce que l'usage public autorisoit, ce que Dieu confirmoit en ce temps-là par de frequens miracles, aux tombeaux des Martyrs, à la priere de ceux qui imploroient sa misericorde en leur saint nom, par l'attouchement de leurs reliques mortes, qui preschoient en cela d'une voix forte & intelligible à tous les Peuples du monde la resurrection des morts. Ces miracles ont été écrits quelquefois par ceux qui les ont vûs de leurs propres yeux, gens d'un esprit tres-éclairé & tres-élevé, ennemis mortels non-seulement de l'imposture, mais du plus petit mensonge, dont enfin nous ne pouvons revoquer la déposition en doute, si nous ne voulons douter de toute la Religion qui a passé par les mesmes mains, & que ces saints hommes nous ont laissée. Cette sainte Religion n'a pas en cela suivi, mais redressé la Payenne. Elle ne nous fait pas adorer une quantité de nouveaux Dieux, opposez & contraires les uns aux autres, mais honorer & reverer seulement des hommes, déja *participans* [a] *de la nature divine*, comme nous devons tous aspirer à l'estre un jour, des hommes à qui nous ne demandons jamais que de demander pour nous, en se soûmettant comme nous à l'Auteur de leur salut & du nostre. Eclairez par une Tradition si universelle & si constante, nous en trouvons toutes les parties dans la parole écrite. Nous demande-t-on si les Saints ont connoissance de nos besoins, de nos actions & de nos prieres ? *Ils sont égaux* [b] *aux Anges*, ils vivent avec ces *Esprits* [c] *administrateurs*, qui *veillent* [d] *sur nostre conduite*, qui se presentent *incessamment devant la face de* [e] *Dieu*, pour luy rendre compte *du plus petit de nous*, qui se [f] *réjouissent* & remplissent *le ciel* [g] de joye pour les bonnes œuvres des *justes*, mais beaucoup plus encore *pour la conversion* & la penitence d'un *pecheur*. Dans cette connoissance que Dieu donne aux Saints de nos prieres, sont-ils disposez à y joindre les leurs ? [h] *La Charité* demeure & se redouble dans le ciel *plus grande que la Foy* & que *l'Esperance*, parce qu'elle profite de leur perte, & subsiste encore lorsqu'elles ont passé. Avons-nous lieu de nous promettre quelque secours de leurs prieres ? & qui en doutera ? Auroient-ils perdu leur credit au ciel depuis qu'ils y ont esté reçûs en gloire ? S. Paul, à qui Dieu [i] *donnoit deux cens soixante-seize personnes* dans un naufrage, ne sçauroit il plus rien obtenir, parce qu'il est arrivé à ce veritable port ? l'état où ils sont, merite-t-il le respect qu'on leur rend en terre ? Ils [k] *regnent avec Dieu*, ils [l] *president aux Nations*, ils *jugeront* [m] *les hommes & les Anges*. Ils sont *assis sur des* [n] *Thrônes*, *la couronne en teste autour du Thrône de Dieu*. Mais ce Dieu jaloux ne le sera-t-il point de tant d'honneurs ? non, car ces honneurs leur sont rendus comme à *des amis* [o] *de Dieu*. C'est luy *qu'on admire & qu'on revere en ses Saints* ; ou si vous voulez, en ses [p] *Sanctuaires*, car ils sont les veritables sanctuaires, où il habite pour toûjours. Et si d'un costé les vingt-quatre Vieillards, c'est-à-dire, les Saints de l'une & de l'autre Alliance, douze pour chacune, selon le nombre des Tribus d'Israël, *luy presentent en des coupes d'or* [q] le plus doux pour luy *des parfums*, *qui sont les prieres des Saints*, c'est-à dire, des fideles ; de l'autre costé, aussi-tost qu'il s'agit de luy rendre honneur, ils descendent de leurs Thrones ; ils se *prosternent devant* [r] *luy* ; *ils mettent leurs couronnes d'or à ses pieds*, leur grandeur ne sert plus qu'à la sienne, le Ciel & la Terre le louënt & le prient d'une commune voix. Tous luy [s] demandent ce qu'il accorde à chacun. Tous le remercient de ce

a *Joseph. Antiq. Jud. l. c. 14. Philon.* περὶ ἀρῶν, *de Execrationibus*. b 2. *Macab.* 15. c *Luc.* 16. 24.

a 2. *Pet.* 1. 4. b *Luc* 20. 35. c *Hebr.* 1. 14. d *Psalm.* 90. *Matth.* 4. 6. e *Matth.* 18. 10. *Act.* 12. 15. f *Luc* 15. 7. g *Luc* 15. 10. h 1. *Cor.* 13. 13. *Rom.* 8. 24. 2. *Cor.* 5. 7. i *Act.* 27. 24. 37. k *Apocal.* 20. 4. & 1. 10. l *Sapient.* 3. 8. m 1. *Cor.* 6. 3. n *Apoc* 4. 4. o *Psalm.* 138. 17. p *Psalm.* 67. 36. q *Apocal.* 5. 8. r *Apoc.* 4. 10. s 2. *Cor.* 1. 11.

que chacun a reçû. *Nous* [a] *ne sommes qu'un* avec nos Intercess[illegible]rs, comme leur grand Intercesseur & le nostre *n'[illegible]st qu'un avec son Pere celeste* : & l'on voudra qu'il s'offense de ce qu'il desire, où il a mis luy-mesme sa gloire & son plaisir ? L'abregé de toute cette dispute le voicy. Ce n'est pas une erreur nouvelle que de rejetter la Tradition, les Saduceens n'en vouloient point non plus que nos Freres, ils avoient une clarte negative comme M. Jurieu. La Resurrection, disoient-ils, n'estoit point dans les livres de Moyse. Nostre Seigneur y voyoit pourtant & y lisoit ce qu'ils n'y avoient pas trouvé, & son expression est remarquable. *Vous errez*, leur répond-il, NE SÇACHANT PAS LES ECRITURES. [b] *N'avez-vous point* LÛ, leur répond-il ? *N'avez-vous point* LÛ *ce que Dieu vous a* DIT ? *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Israël, le Dieu de Jacob. Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivans.* La consequence est divine, elle est trop autorisée pour en douter, nos Freres en sont d'accord avec nous ; mais qu'ils y fassent une serieuse & sincere reflexion, & s'interrogent eux-mesmes : cette consequence estoit pourtant moins sensible à l'esprit humain, elle se presentoit beaucoup moins à la pensée, que toutes celles dont nous venons de parler sur ces deux grands points de la Tradition Chrestienne, tant il est vray qu'on s'expose à n'avoir plus de Religion, si l'on ne joint en un seul corps la parole écrite & la parole annoncée, lorsque le consentement general l'autorise, & qu'elle se trouve en tous les temps, en tous les lieux, dans le cœur du Peuple que Dieu a choisi pour son partage. Mais nous allons trop loin, revenons à nostre Docteur, comme nous l'avons promis. Quand la Tradition ne seroit pas une partie essentielle de la parole de Dieu : Quand nos Freres trouveroient moyen de s'en passer dans leur Religion : Quand l'Ecriture n'auroit pas dit elle-mesme qu'elle a des endroits obscurs, & qu'il n'appartient pas au particulier de l'expliquer : Quand les disputes des plus grands hommes sur certains passages, & l'experiénce de tous les siecles, dans tous les Conciles, ne confirmeroit pas cette verité ; M. Jurieu détruiroit luy-mesme la clarté negative qu'il veut donner aux plus ignorans & aux plus simples. Ecoutons comme il parle ailleurs. *Nous* [c] *ne croyons pas*, dit-il, *que tout ce qui doit regler nostre Foy & nostre conduite, soit formellement, c'est à dire, en termes exprés dans l'Ecriture, il nous suffit qu'il y soit formellement, c'est à dire, par des consequences claires, certaines, invincibles, & non tirées de loin, &c.* En voilà assez : car à son compte, sa clarté negative consiste en un tres-grand nombre de consequences. Le simple ne peut avoir cette clarté negative, qu'une chose n'est pas dans l'Ecriture Sainte, sans parler ainsi : J'ay tiré sur cét article toutes les bonnes consequences, claires, certaines, invincibles & non tirées de loin ; qu'on peut tirer de l'Ecriture, & pas une des mauvaises ou obscures, ou incertaines, ou foibles, ou tirées de loin. Ainsi je voy fort clairement que cét article n'est pas dans l'Ecriture. Tirer toutes les bonnes consequences de l'Ecriture, rejetter toutes les mauvaises ; qui ne voit qu'il n'y a rien de si aisé ? & que sont toutes les disputes des Theologiens, que les consequences de l'Ecriture bonnes ou mauvaises, claires aux uns, obscures aux autres, invincibles à ceux-cy, foibles & frivoles à ceux-là ? Est-ce là ce qui n'a besoin d'aucun examen ? Est-ce là une chambre, quatre murailles & un grand vuide, excepté dans l'esprit de celuy qui peut raisonner ainsi ?

a *Joan.* 17. 21. b *Matt.* 22. 31. c *Lettre* 4. *pag.* 28.

SECTION V.

Cinquiéme chimere de M. Jurieu, ou sa clarté affirmative. Sixiéme chimere, ou la voye de sentiment. Septiéme chimere, la grace qui supplée à tout.

I. MAIS sa clarté affirmative & sa comparaison de cent écus bien rangez & bien comptez sur une table [a], sont un songe encore plus creux, & un grand redoublement de sa fievre. Car que dirions-nous d'un homme qui raisonneroit ainsi : Il est jour quand le Soleil est sur nostre horizon : Or le Soleil n'est pas sur nostre horizon : Donc il est jour. Nous n'imposons point à M. Jurieu, c'est ainsi qu'il raisonne, au moins s'il veut donner quelque forme à son raisonnement ; & il ne nous dit rien, ou bien il nous dit cecy : On appelle clair & évident parmi les hommes, ce que tous les hommes trouvent ainsi, ou leur grand nombre, quand quelque particulier ne le trouveroit pas, comme sont par exemple cent écus bien rangez & bien comptez sur une table : Or ma doctrine ne paroist point claire à tous les hommes ni à tous les Chrétiens, ni à leur grand nombre, encore qu'elle me le paroisse en mon particulier : donc ma doctrine est claire & évidente, comme cent écus bien rangez & bien comptez sur une table. Miserable égarement de l'esprit, où l'on tasche de couvrir l'erreur, par des exemples & des comparaisons qui la découvrent ? Que M. Jurieu nous montre un siecle, une Nation, un temps, un lieu, un sujet, où l'on ait appellé clair & evident ce qui paroissoit tel à quelqu'un, quand le grand nombre trouvoir le contraire ? Qu'il range ses écus sur sa table tant qu'il voudra, si quelque simple, ébloui par son autorité, se persuade avec luy qu'il y en a cent, & que vingt personnes qui les compteront aprés eux, n'en trouvent jamais que cinquante ; on dira à M. Jurieu & à son idint : Vous vous trompez, ce n'est pas vostre calcul, c'est vôtre mécompte qu'on doit prendre pour une chose claire & certaine. Il faut de necessité ou que vous ayez resvé, ou que vous ayez les yeux malades, ou que vous ayez l'esprit malade ; & si l'on ne peut leur faire entendre raison, on leur permettra de croire de la

a *Lettre* 3. *pag.* 20.

mesme sorte, que tous les Vaisseaux qui arrivent au Port d'Amsterdam, sont à eux, & mesme qu'il y en a mille quand il n'y en aura que cinq cens, de peur qu'ils ne fissent appeller en jugement celuy qui leur auroit osté leur folie.

II. Nous entendons bien, que le corps de reserve viendra ici au secours, c'est à dire, les deux dernieres réponses, ou chimeres, qui n'en font qu'une, quand on veut les approfondir un » peu. Il y a, nous dit M. Jurieu, outre la voye » de discussion & la voye d'attention, une [a] *voye* » *de sentiment* & des *veritez de sentiment* tres- » certaines, & enfin la grace ajoûtée à tout le » reste [b] *supplée à tous les defauts de discussion, d'at-* » *tention & de sentiment mesme*. C'est elle qui fait » voir clair comme le jour aux Elûs de Dieu ce » qui est obscur aux autres. Qui n'admettra pas ces » veritez de sentiment [c], cette voye de sentiment » & cette grace qui nous rend les choses claires & » certaines; il renverse toute la Religion : car le » simple ne peut pas opposer au Payen ou au Ma- » hometan l'autorité de l'Eglise, il n'est pas capa- » ble non plus d'un examen de discussion entre la » Religion Chrêtienne & la Payenne ou la Maho- » metane. Il n'est donc Chrêtien que par la voye » de sentiment, & par cette clarté & cette cer- » titude de la grace. Voilà, si nous ne sommes trompez, tout ce que nous dit, ou que nous veut dire M. Jurieu, dans un discours assez long & assez embroüillé. Nous avons taśché de resserrer sa pensée, & de la dire plus nettement que luy. Mais cette objection, quoy-qu'elle soit en effet le fondement vain & frivole de toute l'erreur, nous met fort peu en peine. Nous pensons y avoir déja satisfait entierement & par avance pour toutes les personnes raisonnables & sinceres, dans la seconde Partie des Reflexions ou Réponse aux Objections d'Angleterre & de Hollande. Il nous suffira de repeter ici en peu de mots nos principes beaucoup meilleurs que ceux de M. Jurieu, renvoyant nos Freres pour un plus grand éclaircissement à ce que nous en avons dit en ce lieu-là. *Veritez de sentiment* & *voye de sentiment* sont des expressions modernes, inventées pour obscurcir, non pour éclaircir cette dispute : on les trouveroit à peine dans les Livres qui se faisoient il y a trente ans. On peut neanmoins les employer en leur donnant un sens legitime, & c'est desormais une necessité de le faire ainsi, pour desarmer l'Erreur, & dépoüiller la Chimere. Nous pouvons appeller *veritez de sentiment* certaines lumieres naturelles que Dieu a comme imprimées dans le cœur de tous les hommes, où elles se font sentir, & qu'on trouve generalement par toute la terre, en Orient comme en Occident, au Septentrion comme au Midy. Nous mettons tres volontiers en ce rang avec M. Jurieu le sentiment d'une Divinité, d'une Providence, d'une Justice divine. Nous n'y ajoûtons pas avec luy un Redempteur, c'est aller trop loin. Ce mystere est si élevé au dessus de nous, si haut & si sublime, qu'il n'y a que la seule revelation qui puisse nous l'avoir appris. Nous nous contenterons d'un peu moins, & nous mettrons seulement entre les sentimens naturels la necessité de se repentir & de reparer sa faute, quand on a blessé cette justice, dont le sentiment est dans nos cœurs; car c'est ce que toutes les Nations ont crû par toute la terre. D'où vient que de sçavans Hommes, entre les Protestans mesme, ont appellé la Penitence un Sacrement naturel, ou le Sacrement de la nature. Voilà donc nostre regle établie pour sçavoir ce que c'est que verité de sentiment : c'est une verité que tous les hommes, ou presque tous & en tous lieux sentent & trouvent au fond de leur cœur. Si quelque poignée d'athées ou de fous nous disent que par voye de sentiment ils trouvent au contraire qu'il n'y a ni Divinité ni Providence ni Justice superieure, ni necessité de reparer les offenses qu'on luy a faites, nous nous mocquerons d'eux : car ils ne sentent point ce qu'ils disent, quand mesme ils se persuaderoient fortement de le sentir. L'illusion s'est déguisée chez eux en sentiment, & l'imagination en realité. La nature en general, qu'il ne faut prendre que dans le grand nombre, s'éleve pour reclamer contre leur erreur, & la desavouër. De là il s'ensuit en un mot, que toute verité de sentiment particulier, opposée à une verité de sentiment general, n'est qu'une verité imaginaire. M. Jurieu ne voit-il pas déja que ses veritez de sentiment particulier en Religion, contre le sentiment general du grand nombre & du grand Corps des Chrêtiens, disparoissent & s'évanoüissent comme les cent écus qu'il croyoit avoir sur sa table, quand il n'en avoit que cinquante. Il aura beau nous dire mille fois, Je sens; nous luy dirons mille fois comme nous disions à cette poignée de fous & d'athées, Vous ne sentez pas, vous croyez sentir. Nous ne nions pas cependant par là, que la grace ne se fasse sentir au cœur des Fideles, en prenant ce mot de grace comme il faut, & ce mot de sentir comme il faut aussi. Car si l'on prend ce mot de grace, comme nos Freres le font quelquefois, pour une grace qui ne se puisse jamais perdre, c'est à dire, pour une élection absoluë, derniere, finale, du particulier, qui ne puisse jamais changer, & qui par consequent renferme en elle-mesme le don de ne point errer dans la Foy; il n'est point vray que le particulier Fidele en puisse jamais estre asseuré par voye de sentiment. Dieu a voulu qu'à cét égard chacun des siens le servît en crainte & tremblement jusqu'à la fin de sa vie. Si l'on prend au contraire la grace pour un mouvement de l'esprit de Dieu qui veut nous sauver, on la peut sentir; mais non pas avec cette certitude que nous avons mise dans les veritez de sentiment general gravées & imprimées au cœur de tous les hommes. Nous sommes si miserables, qu'en ce que nous sentons de cette grace particuliere, il nous faut encore estre toûjours sur nos gardes, de peur que l'imagination ne se déguise en sentiment. Le seul moyen de dis-

a *Lettre* 2. *pag.* 12. b *Lettre* 2. *pag.* 15. b *Lettre* 1. *pag.* 5. *&* 6. *& ailleurs.*

tinguer si c'est l'un ou l'autre, nous l'avons expliqué plus au long, au mesme lieu, où nous renvoyons nostre Lecteur. C'est en un mot, qu'il y a une grace generale faite à l'Eglise, quand Dieu luy a donné la connoissance de sa verité, une élection constante & inébranlable de l'Eglise, quand Dieu l'a choisie pour estre son peuple, grace & élection qui n'ont jamais consisté en sentiment & en inspiration seulement, mais en preuves certaines & convaincantes par les lumieres des sens & de la raison; & ces preuves, par les consequences & par les effets qui en restent, ont passé jusques à nous, & passeront aprés nous jusques aux derniers des Chrétiens. Tant que nostre grace particuliere suivra cette grace generale faite au grand Corps des Chrétiens, tant que nous la prendrons pour regle & pour fondement, marchons en confiance. Quand au contraire nostre pretenduë grace & la vaine persuasion d'estre élûs sans aucune preuve, s'opposera à cette grace; & à cette élection generale si bien prouvée, tenons pour certain que ce n'est pas grace ni sentiment, mais prévention & imagination: car Dieu ne peut être opposé à Dieu, ni la grace à la grace, & ce qui est prouvé, le doit emporter sur ce qui ne l'est pas.

III. Ce n'est point renverser la Religion que de parler ainsi, comme M. Jurieu nous le voudroit persuader, c'est l'établir & la fonder. Il n'est point vray que le simple soit Chrétien, & non pas Payen ou Mahometan par cette voye de sentiment particulier. Il l'est par une premiere grace qu'il a reçûë du ciel, de naistre dans l'Eglise Chrétienne; par une seconde grace, d'un cœur docile & soûmis que Dieu luy a donné pour déferer à l'autorité de l'Eglise. Le sentiment particulier ou la consolation interieure qu'il trouve à croire ces veritez, & le consentement plein de douceur & d'onction que son cœur y donne, n'est, pour ainsi dire, qu'une troisiéme grace, ou qu'un troisiéme effet de la grace, qui luy confirme ce que les deux autres luy avoient appris. Jamais le sentiment particulier de la grace tout seul n'a fait un Chrestien, jamais il n'a commencé à le faire Chrétien, jamais il n'y a contribué qu'aprés ce qui luy sert de fondement. Il suppose toûjours une instruction & une autorité precedente. *Comment croiront-ils* ([a] dit l'Ecriture) *s'il ne leur est presché? comment leur preschera-t-on, si on n'est envoyé.* Voilà l'ordre de Dieu, marqué par S. Paul, c'est-à dire par l'esprit de Dieu mesme. Il envoye, & ces premiers Envoyez font des choses au dessus de la nature, qui ne permettent pas de douter si c'est luy qui les envoye. Ils ont en leurs mains les preuves visibles & sensibles de leur grace. De ces premiers Envoyez, la verité, la grace & l'esprit de Dieu passent à l'Eglise qu'ils ont formée, de l'Eglise à chaque particulier fidele que Dieu y fait naistre dans la suite des temps. Si un particulier nous dit, Je sens que j'ay la grace, & je trouve que l'Eglise qui me l'a communiquée, l'avoit perduë depuis plusieurs siecles, au moins en une grande partie de ce qu'elle m'a enseigné; il fait comme si l'Eglise disoit, J'ay la grace, & je trouve que les Apostres qui me l'ont donnée, ne l'avoient pas. Voilà un prodige nouveau, le ruisseau remonte contre sa source, la grace pretenduë & imaginée sans aucune preuve s'éleve contre la grace certaine & prouvée, dont elle avouë pourtant qu'elle a tiré sa naissance, & sans laquelle elle ne peut subsister. Si nostre Docteur enveloppant de beaucoup de paroles un raisonnement tres-faux, nous veut dire: *Le simple qui est incapable de discussion, ne peut convaincre le Payen ou le Mahometan par l'autorité de l'Eglise, car ils s'en mocqueront: il est donc Chrestien par le seul sentiment de la grace*; on luy dira au contraire: *Le simple incapable de discussion ne peut convaincre le Payen ni le Mahometan par le sentiment de la grace, car ils s'en mocqueront; il n'est donc Chrestien que par l'autorité de l'Eglise.* Mais on raisonnera mal contre ce grand Professeur, pour luy faire mieux sentir qu'il ne raisonne pas bien: car le simple incapable de discussion ne peut convaincre le Payen & le Mahometan, ni par le sentiment de la grace, ni par l'autorité de l'Eglise; mais il est Chrestien par l'un & par l'autre, dans l'ordre & de la maniere que nous venons d'expliquer. C'est là cependant à quoy se réduit toute l'objection triomphante de M. Jurieu, quand on l'a déchiffrée avec peine. Voilà où va ce grand renversement de la Religion dont il nous menaçoit, si nous ne prenions pour regle & pour loy un sentiment particulier que chacun a de sa grace.

IV. Mais il ne faut rien déchifrer, pour voir au contraire bien clairement que ce sentiment particulier de la grace pris pour regle & pour loy, comme il le veut, renverse en mesme temps & Religion & raison; car l'un ne va point sans l'autre. Qu'avons-nous à faire d'ordre, de societé, de Pasteurs, d'Eglise, si ce sentiment particulier de la grace nous conduit? Qui accordera ces sentimens particuliers de la grace vrais ou faux, quand ils se trouveront opposez & contraires les uns aux autres? Que pourrons-nous écouter contre ce sentiment particulier, qui n'est autre chose pour chacun que l'esprit infaillible de Dieu mesme qu'il croit avoir? A quoy bon raisonner, conferer, s'éclaircir, vivre les uns avec les autres? Il n'y a qu'à se separer qui deçà, qui delà, ou à se quereller & à se battre. La raison & le bon sens ne sont plus en droit d'y mettre la paix, ni de nous rien persuader. Dieu tout-puissant, pourriez-vous approuver & souffrir cét abysme d'extravagance, vous qui estes la raison & la sagesse eternelle, vous qui dans toute vostre conduite, soit ordinaire, soit extraordinaire sur vostre Eglise, avez toûjours voulu sauver les hommes en hommes par des revelations divines à la verité, mais dont les preuves fussent humaines, les marques exterieures de ces revelations tombant toûjours sous les sens & sous les lumieres generales que vous leur aviez données? Vous qui jamais enfin n'avez separé le petit nombre du grand, soit pour vous faire un peuple choisi, soit pour le soûtenir, soit pour le renouveller, & pour y faire en-

[a] Rom. 10, 14, 15.

trer tous les autres peuples du monde, sans lui donner en mesme temps, par les miracles visibles de vostre main, une certitude entiere qu'il ne se trompoit pas ? Voilà, nos tres-chers Freres, ce que vous trouverez expliqué plus au long, & si nous l'osons dire, demontré, dans la seconde Partie des Reflexions. Si on veut que Dieu en ait usé autrement en nos jours, on vous propose non pas un fait, mais une imagination qui n'a ni raison, ni autorité, ni exemple. Nous esperons que quand M. Jurieu en sera là dans sa pretenduë Refutation, il s'y trouvera assez empesché avec sa grande & profonde Theologie, ou plûtost Technologie, comme parle S. Basile, c'est à dire, Jargon du mestier, que nous évitons avec soin pour estre mieux entendus.

SECTION VI.

Conclusion de cette premiere Partie. Essay du sçavoir & de la grande Theologie de M. Jurieu.

I. Nous finissons cette premiere Partie, en vous donnant un petit essay de la Theologie ou Technologie de M. Jurieu. Ce sera une digression sans digression : car elle nous ramenera toûjours aux songes de nostre Malade, à sa clarté pretenduë, & à sa pretenduë certitude du particulier contre celle de l'Eglise. Pour vous montrer la necessité de l'examen, & que vous ne deviez point vous flatter de je ne sçay quel salut dans l'une & dans l'autre Communion, nous raisonnions ainsi : Par toutes vos Confessions de Foy, quoi que differentes en mille autres choses, vous estes d'accord du pouvoir de l'excommunication ou des clefs donné à l'Eglise pour ouvrir ou fermer le ciel. Ce fondement posé, qui est de Nostre Seigneur luy-mesme, il s'ensuit que quand il y a deux Eglises, & que l'une excommunie l'autre dans les regles & avec justice sur les dogmes de la Foy, elle luy ferme le ciel. Or l'Eglise Romaine excommunie les Protestantes, & les Protestantes excommunient la Romaine sur les dogmes de la Foy ; & c'est dans les regles & avec justice ou pour l'une ou pour l'autre de ces excommunications. Donc il faut par necessité, ou que l'Eglise Romaine ferme le ciel aux Eglises Protestantes, ou que les Eglises Protestantes ferment le ciel à l'Eglise Romaine. Nous prouvions ensuite la justice de l'une ou de l'autre de ces excommunications par la quantité & la qualité des articles qui vous separent de nous. M. Jurieu ne dit pas un mot au contraire, & s'il le disoit, il en seroit desavoüé par les siens. Il luy estoit donc difficile de répondre en bon François à ce petit raisonnement. Que fera-t-il ? Il taschera d'y répondre en mauvais Latin. Attendons un peu, il va monter sur son grand sçavoir. Nous sommes des ignorans, dit-il, nous ne sçavons ni la Religion que nous avons quittée, ni celle que nous avons embrassée. Selon la Religion que nous avons quittée, l'excommunication a deux vertus, une vertu *operative*, & une vertu *declarative* : operative, pour fermer les portes d'un Temple, par exemple, de celuy de Rotterdam ; declarative, pour fermer les portes du ciel. Or de telles declarations, ajoûte-t-il, *ne font ni bien ni mal,*[a] *ne font quoy que ce soit au monde*, (& il dit plus vray qu'il ne pense pour celles de Rotterdam.) Puis par une erudition profonde il nous parle *du reat de la mort*, & avec une politesse toute nouvelle *du Barreau de Dieu & du Barreau de l'Eglise*. Ensuite il s'écarte à dessein, & aprés avoir discouru sur les effets de l'excommunication quant au civil, ramené les questions de ce qui regarde le temporel des Princes, opposé bien ou mal Docteurs à Docteurs, & Canonistes à Canonistes, & traité enfin toutes les choses dont il ne s'agit point, quand il croit que son pauvre Lecteur aura oublié l'endroit d'où il est parti, il nous fait conclure que non seulement l'excommunication sur le jour de celebrer la Pasque, mais toute excommunication d'une Eglise à une autre, exclut necessairement du salut, quoi qu'il ait luy-mesme un peu auparavant rapporté nos propres paroles, où nous parlions nettement & precisément de l'excommunication faite dans les formes & avec justice sur les dogmes de la Foy. Grand & sublime Docteur, excusez nostre simplicité, nous pensions avoir bien dit, en disant avec l'Ecriture, ouvrir & fermer le ciel. Vous vous élevez bien au dessus. Nous avons peine à vous suivre. Pour parler plus franchement, nous avons peine à vous presser davantage, & plust à Dieu qu'en ne vous répondant rien, nous pussions vous persuader une juste & sage moderation. Mais aprés tout ce seroit vous haïr, ce seroit avoir du ressentiment contre vous, & manquer à la veritable charité, que de vous laisser entendre sans cesse la petite troupe d'admirateurs qui vous environne sur les bords de vostre Canal, sans vous dire jamais ce qu'on pense ailleurs, où l'on ne laisse pas d'estimer & d'aimer en vous tout ce que Dieu veut qu'on y estime & qu'on y aime. Supportez-nous donc, si nous allons plus avant. Nous vous demanderions volontiers de quoy vous servoient en cét endroit la vertu operative, & la vertu declarative, le reat de la mort, & le Barreau de Dieu, si ce n'est peut-estre pour faire que quelqu'une de ces pauvres femmes qui *apprennent sans cesse*[b], *& ne parviennent jamais à rien sçavoir*, s'écriast sur ces beaux mots qu'elle n'entendroit pas : Quel grand personnage que ce M. Jurieu ! Car au fond, soit vertu operative, soit vertu declarative, c'est à dire, vertu sans vertu, comme vous l'expliquez vous-mesme ; vous estes d'accord avec nous, que l'excommunication juste & legitime devant Dieu sur les dogmes de la Foy, qui est celle dont nous parlons, est au moins suivie & accompagnée d'une exclusion certaine du salut : & cela suffit pour la consequence que nous tirons, & que vous voulez combattre. Pour l'honneur de Messieurs de Rotterdam, taschez de vous accorder avec vous-mesme, & de ranger un peu mieux vos écus. Ou niez, si vous osez, que l'excommunica-

a *Lettre 6, pag. 45.* b *2. Timoth. 3. 7.*

tion juste & legitime devant Dieu sur les dogmes de la Foy soit au moins suivie de l'exclusion du salut : ou niez que l'excommunication de vos Eglises separées, contre l'Eglise Romaine, soit juste & legitime devant Dieu : Ou soyez convaincu avec nous, que le salut ne se peut trouver en mesme temps dans ces Eglises qui s'excommunient legitimement l'une ou l'autre; quoi-que tout vostre nouveau Systeme de l'Eglise, & quelquefois mesme vos Lettres Pastorales nous preschent un salut en tous lieux. Que si rien de tout cela ne vous peut accommoder, dites-nous enfin de bonne foy, que par quelque privilege, non pas tant de Professeur que de Prophete, il vous est permis de changer d'avis selon l'occasion, & que vous pouvez ranger ou déranger vos écus, comme on range & dérange des jettons, en sorte qu'ils signifient quelque chose ou ne signifient rien, quand il vous plaist. Nous permettriez-vous encore de vous rendre vostre ton Magistral ? *Vous sçaurez & vous apprendrez* de nous, au lieu de *la vertu operative* & de *la declarative*, du *reat & du Barreau*, quelque chose de plus important. C'est que vostre Eglise douteuse, chancellante, toujours preste, ou toujours sujette à se tromper, aneantit en effet le pouvoir des clefs aprés l'avoir reconnu en paroles dans ses Confessions de Foy ; mais que c'est en vain qu'elle tasche de mettre sa foiblesse à couvert par ces vaines distinctions de vertu operative ou declarative. Si elle ne peut rien operer à l'égard du ciel, comme vous l'avoüez, il faut qu'elle avoüe aussi malgré vous, qu'elle ne peut rien declarer non plus, à l'égard des hommes, puisqu'elle ne peut jamais parler avec certitude, & que qui declare douteusement, ne declare rien en matiere de Foy. Nostre Eglise au contraire, ferme, inébranlable & fondée sur la pierre, n'a aucun besoin de distinguer comme vous. Elle opere ce qu'elle declare, & declare ce qu'elle opere, parce que ses jugemens sur les dogmes de la Foy sont les jugemens de Dieu mesme qui la conduit & qui l'inspire ; d'où vient qu'elle dit avec beaucoup de confiance, mais sans aucune temerité : [a] *Il a semblé bon au S. Esprit & à nous.* Arrestons-nous là, nous ne traitons pas ici cette matiere, & c'en est assez pour ce que nous avions promis. Nous avons vû ailleurs, nos tres-chers Freres, ce que c'est que la Theologie Mystique de M. Jurieu, dont ni Apostres ni Prophetes ne se douterent jamais. Voilà en peu de mots ce que c'est que sa Theologie ou Technologie ordinaire : Un jeu de gobelets, un art de dérober les difficultez sans les resoudre, un sçavoir vulgaire de quelques termes de l'Ecole, inventez pour un bon usage, mais dont on fait un pernicieux abus. Ayez quelque honte, nos tres-chers Freres, d'avoir suivi des principes sans principes, & un Docteur qui ne peut se suivre luy-mesme. Un premier coup d'œil peut faire paroistre que c'est la terre qui marche & qui s'enfuit, lorsque le bateau flotte & s'éloigne : une plus longue attention ne permet pas de demeurer dans cette erreur ; y perseverer avec obstination ne seroit plus erreur, mais folie. Quelles chimeres sont celles qu'on veut vous persuader ? quelles illusions, quel renversement de toutes choses, la certitude de Foy au particulier, l'incertitude de Foy au Corps de l'Eglise ? Le particulier de M. Jurieu, avec son mot favori, nous dira : *Je suis asseuré d'avoir rencontré la verité* ; je demande seulement qu'on n'appelle pas cette assurance infaillibilité. Mon aversion est grande pour ce terme fascheux, je ne diray de ma vie que je sois infaillible, mais je n'en pense pas moins, car au fond, je ne puis me damner ni me tromper sur les dogmes de la Foy, qui est la seule infaillibilité dont il s'agit. J'ay cette assurance tres-certaine de ne me pas tromper, que n'a jamais euë, que n'aura jamais ni l'Eglise Romaine, ni aucune autre Eglise, ni tout le Corps de l'Eglise ancienne ou moderne. Voilà quelle est *la disposition tres-humble* de chaque particulier de M. Jurieu, même du plus ignorant & du plus simple, c'est-à-dire, le plus terrible orgueil & la plus folle presomption dont l'esprit humain soit capable. Au contraire l'Eglise de M. Jurieu nous dira sur un ton modeste : Il est bien vray que j'ay le pouvoir des clefs, mais qu'on ne s'effraye pas. Je n'opere rien à l'égard du ciel; je ne fais que declarer, à l'égard des hommes; & quant à ce pouvoir de declarer, il faut que je vous declare encore de bonne foy, avant toutes choses, que je ne suis pas bien asseurée d'estre conduite par l'Esprit de Dieu dans mes declarations, car il n'y eut jamais d'Eglise infaillible, toutes se peuvent tromper, & moy comme un autre. Sous ces conditions que vous n'oublierez point, s'il vous plaist, je vous declare : O vous Arriens anciens & nouveaux, vous Macedoniens, vous Nestoriens, vous Eutycheens, que si je ne me suis point trompée, & si l'Eglise des quatre premiers Conciles, qui se trompoit déja en beaucoup de choses, ne s'est point trompée en quelques autres, vous n'aurez point de part au salut. Et pour vous, Papistes, je ne sçay bonnement que vous dire, il me semble quelquefois que vous pouvez vous sauver, parce que vous ne ruinez point le fondement ; quelquefois il me semble tout le contraire. Mais en tout cas sous les mesmes conditions cy-dessus, & avec les mesmes precautions, je vous declare que vous estes dans un air infect, où vous aurez peine à conserver la santé & la vie, pourvû toutefois que je ne me trompe pas. Desabusons-nous, nos tres-chers Freres : ou il n'y a point de certitude de Foy, & la Religion n'est qu'opinion & dissertation, ce que vous auriez horreur de penser; ou il faut que chacun de vous à l'exemple de ces Fanatiques dont vous detestez le nom & la societé, se croye inspiré & rempli de cét Esprit infaillible de Dieu : ou il faut enfin que cét Esprit infaillible de Dieu ait toûjours esté, soit aujourd'huy, & demeure jusqu'à la fin dans le grand Corps de l'Eglise.

[a] *Act.* 15. 28.

A PARIS, Chez GABRIEL MARTIN, ruë S. Jacques, au Soleil d'or. 1688.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

